

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019 – 20H30

Membres présents : Jean-Baptiste CAU, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Marie-Françoise GIRARDET, Nicolas GIRARDET, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO à partir de 21h30, Didier PAINEAU, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Membres absents excusés : Marie-Françoise BUNOUST et Ludovic PICOD qui donne procuration à Didier PAINEAU

Secrétaire de séance : CAU Jean Baptiste

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil du 7 mars 2019

- 1- Approbation des comptes de gestion de la perception de ST VIT
- 2- Vote des 3 taxes
- 3- Attribution des subventions aux associations pour 2019
- 4- Présentation et vote du budget communal et du budget Lotissement 2019
- 5- Droit de préemption urbain
- 6- Etude de faisabilité pour le remplacement du chauffage de la mairie
- 7- CAGB - passage en communauté urbaine
- 8- Questions diverses

Approbation du PV du conseil du 7 mars 2019 par le conseil à l'unanimité

1. Approbation des comptes de gestion de la perception de ST VIT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2018 de la Perception de St Vit qui sont en concordance avec les comptes administratifs 2018

2. Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des trois taxes pour l'année 2019 comme suit :

Taxe habitation	:	14.18 %
Taxe foncière bâti	:	21.47 %
Taxe foncière non bâti	:	22.70 %

Le conseil **VOTE par 11 VOIX POUR** le maintien des taux 2018 pour l'année 2019 et 2 voix Pour une augmentation.

3. Attribution des subventions aux associations pour 2019

Mme LUCCISANO, adjointe présente le montant des subventions proposées pour 2019

Association Espérance Byans	1000 €
URFOL Ecran mobile cinéma	635 €
Collège Félix Gaffiot Quingey	600. €
La petite fabrique de Byans	1000 €
Soleil Doubs Club des aînés	400 €
APE – Association parents d'élèves	600 €
Pupilles de l'enseignement	50.€
Sclérose en plaques	50 €
Entraide St Vitoise	50 €

Banque Alimentaire du Doubs	50 €
Souvenir Français	50 €
Prévention routière	50 €
La ronde de l'espoir	50 €
Restos du cœur	50 €
Anciens combattants	50 €
Don du Sang	50 €

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4. Présentation et vote du budget communal et du budget Lotissement 2019

M. le Maire et le 1er adjoint présentent les budgets 2019 par chapitre :

COMMUNAL	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	511 630.23	511 630.23
Investissement	185 593.68	185 593.68

LOTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	774 794.91	774 794.91
Investissement	412 157.61	412 157.61

Vote POUR à l'unanimité pour les 2 budgets

Le conseil municipal donne son accord pour le devis présenté par l'entreprise PTP de Gonsans pour un coût HT de 29 739 € soit 35 686.80 € TTC afin de réaliser un bassin fermé de récupération des eaux de voirie de la tranche 3 du lotissement

VOTE: POUR à l'UNANIMITE

5. Droit de préemption urbain

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour les parcelles AH 110-111 et AH 142-143

6. Etude de faisabilité pour le remplacement du chauffage de la mairie

Après présentation de l'étude de faisabilité pour le remplacement du chauffage du bâtiment Mairie, le conseil municipal opte pour le remplacement du système de chauffage par une chaudière à granulés bois par 11 VOIX pour et 2 Abstentions.

Le conseil municipal décide de retenir le Cabinet BESA CE (BENOIT Samuel Conseil en Énergie) de COURCUIRE comme maîtrise d'œuvre pour l'accompagnement à la réalisation d'une chaufferie à granulé de bois. pour un coût de 4 587.00 € HT soit 5504.40€ TTC

Le conseil municipal autorise le Maire à lancer l'appel d'offres pour la consultation des entreprises et à demander des subventions auprès du SYDED, de la CAGB et du FEDER.

VOTE: 11 POUR ET 2 Abstentions

7. CAGB - passage en communauté urbaine

Par délibération du 28 février 2019, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la transformation de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon en Communauté urbaine, à compter du 1^{er} juillet 2019, et sur les statuts. La délibération du Conseil communautaire du 28 février 2019 adoptant cette transformation a été notifiée aux communes membres de la CAGB le 14 mars 2019.

Les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois suivant cette notification pour se prononcer sur cette transformation. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce favorablement sur la transformation de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon en Communauté urbaine, à compter du 1^{er} juillet 2019, et approuve le projet de statuts.

VOTE POUR à l'UNANIMITE

8. Questions diverses

- Panneau lumineux LED informatif : projet annulé
- Opération "Voisins Vigilants" et vidéo-protection : date de réunion publique à définir
- Présentation du projet NPRU de réaménagement urbain du secteur Planoise
- Reprise du marché des producteurs fin avril 2019

Séance levée à 22h40